MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

TOULOUSE NORD PDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

52, rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

sudeduc31@sudeducation.org

05 62 14 66 74

www.sudeduc31.org

n°136, 0,76€
Trimestriel

Le Journal

Octobre – Novembre – Décembre

Edito : Garder le cap...

Depuis des mois, nous affrontons des vents contraires. Ce n'est pas la première fois, mais ceux-là sont particulièrement violents.

Salarié.es du service public de l'éducation, nous avons face à nous un ministre qui ose tout : poursuite de la grande braderie du service public au profit du privé, financement d'un syndicat lycéen à sa solde, réformes réactionnaires rejetées par l'immense majorité des personnels, répression inédite contre des collègues qui osent désobéir, résister, exprimer leur désir d'une autre école dans une autre société (voir p.3). Dans les facs, pendant que l'enseignement à distance s'installe comme une évidence, que les étudiant.es sont confiné.es dans les cités U, privé.es de toute relation sociale, que les personnels tentent malgré tout de maintenir un lien entre eux et les jeunes, le gouvernement avance ses pions sans vergogne avec la sinistre LPR (Loi de Programmation de la Recherche) (voir p.6). La recherche publique est sacrifiée, les virus se marrent !

p.2 : suite de l'édito
p.2 : année 2020-2021, année de congrès
p.3 : Blanquer ou la tentation de la caserne
p.6 : LPR, le gouvernement profite du confinement pour enfoncer le clou
p.8 : Création d'une commission Sécurité Sociale à Solidaires 31
p.10 : lettre ouverte
p.11 : Pas en mon nom
p.13 : contre la répression, la solidarité est notre arme
p.14 : Acte 4 des sans papiers
p.15 : #DeconfinonsLeursDroits
p.16 : Bulletin d'adhésion

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 18/12/2020.

Suite de l'édito

C'est dans cette ambiance délétère que notre collègue Samuel Paty a été assassiné à la sortie de son collège. Depuis nous naviguons en eaux troubles. La défense de la liberté d'expression est sous contrôle. Elle se drape dans les vertus de « la laïcité » et oblige chacun.e à se ranger derrière « les valeurs de la république ». Et gare à celles et ceux qui sortent du rang ils.elles seront sanctionné.es ! Cette politique d'appel à la délation vient d'en haut et des préfets zélés n'ont pas hésité à placer des enfants de 10 ans en garde à vue… A Toulouse, une enseignante, adepte des réseaux sociaux, dénonce impunément ses élèves d'UPE2A, primo arrivants dans notre pays. Ses propos sont nauséabonds. Notre réponse s'est faite sous forme d'une lettre ouverte (p.10). Au cœur de la tourmente, une camarade hisse les voiles de la pensée « à contre-courant » dans un texte salutaire (p.11).

A contre courant, les sans-papiers le sont aussi. Ces « premièr.es de corvées » si mal remercié.es, ont marché sur Paris pour réclamer le droit de vivre sans la peur au quotidien : des papiers, un toit, leur part de dignité. A Toulouse, la campagne de solidarité « Déconfinons leurs droits, régularisez !» est lancée. (p.13 et 14)

Nous avons, toutes et tous, des droits collectifs à reconquérir, comme « la sécu », ou à imaginer ensemble. Car « rien n'est à eux, tout est à nous ! ». Le droit à l'éducation, à la santé, au logement, à la protection sociale… Et pour arriver sur ces rivages, nous avons en main une indispensable boussole : celle du collectif pour tenir debout et construire ensemble de nouvelles utopies.

Année 2020-2021, année de Congrès !

C'était le cas il y a 3 ans et voilà que ça recommence ! Cette année 2020-2021 est une « année à Congrès » :

- Congrès de Solidaires 31 (Vendredi 5 février 2021)

- Congrès local de SUD Éducation 31 (lundi 15 et mardi 16 mars 2021)

- Congrès national de Solidaires (semaine du 29 mars au 3 avril 2021 en Vendée)

- Congrès fédéral de SUD Éducation (semaine du 17 au 21 mai 2021 dans le Calvados)

Qui dit Congrès dit bilan d'étape, écriture de textes d'orientation, amendements, discussions collectives, votes… SUD Éducation 31 participe à ces différents processus avec ses moyens militants, sa dynamique, ses envies… Et ses points faibles aussi. Le contexte sanitaire et social, les coups multiples qui sont portés aux monde du travail et aux militant.es, tout ceci ne nous facilite pas la tache.

Mais ce contexte nous oblige aussi ! Il nous oblige à serrer les rangs, à faire preuve d'audace et d'imagination, à maintenir et renforcer les liens entre nous, militant.es, mais aussi bien sur sur nos lieux de travail, dans le milieu associatif , les mobilisations politiques et sociales, les actions solidaires.

Profitons de ce temps « obligé », ce temps devenu si précieux tant on en manque au quotidien, pour nous poser, réfléchir, écrire, discuter, échanger, construire, avancer… ensemble !

Les valeurs de l'école ?
Mais quelle école ?

Face à toutes les attaques, qu'elles soient prétendument Islamo, ou bien Gauchistes, ou d'après lui, une fusion des deux, le ministre de l'éducation nationale, brandit la nécessité de tou.te.s se retrouver sans condition pour défendre les valeurs de la république.

Mais souvent, lorsqu'il est question de l'école, on ne sait plus très bien s'il s'agit de valeurs ou de morale, de république ou d'intérêts privés (bourgeois). En réalité on en a une petite idée, et dès le départ, cette histoire s'annonçait mal :

En 1879, Jules Ferry défend son projet d'école républicaine avec ces mots : « Il est à craindre que d'autres écoles se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, où l'on enseignera des principes diamétralement opposés, inspirés peut être d'un idéal socialiste ou communiste, emprunté à des temps plus récents, par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871. »[1]

L'école sera, certes, ouverte au plus grand nombre, collective, mais certainement pas Commune !

Dans une lettre adressée à ceux qu'on appellera plus tard les « Hussards noirs » de la république, Jules Ferry précise que : « La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier, d'autre part elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique.»[2]

En 1882, en parallèle de la création de l'école publique, les bataillons scolaires voient le jour. Les programmes du primaire d'alors prévoient des exercices de préparation à l'incorporation dans ces bataillons. Dans ces derniers, matériel, stratégie, uniforme, tout est emprunté à l'armée.

Non contente de détrôner l'église du monopole de l'instruction morale de la population, la Gauche républicaine d'alors n'oublie pas de garantir à la nation un réservoir de soldats tout en évitant que ne s'émancipent de trop celles et ceux qui deviendraient peut-être les futur.e.s révolutionnaires. De quoi assurer à la bourgeoisie l'hégémonie de ses intérêts et de sa morale.

Toujours pour Jules Ferry, « C'est l'absence d'éducation chez le prolétaire qui crée le sentiment et la réalité de l'inégalité. »[3]

Comme pour les violences policières aujourd'hui, les inégalités n'étaient déjà pas évocables en république. N'ayant d'autre existence qu'un « sentiment » cultivé sur le terreau de l'ignorance des familles ouvrières, l'école se chargera d'y remédier !

D'ailleurs, « …quand elles remarqueront [ces familles] que vos leçons de morale commencent à produire de l'effet, que leurs enfants rapportent de votre classe de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, plus de droiture, plus d'obéissance, plus de goût pour le travail, plus de soumission au devoir, enfin tous les signes d'une incessante amélioration morale, alors la cause de l'école laïque sera gagnée… »[4]

Un des mythes fondateurs de notre république a donc dès le départ, à la fois du plomb dans l'aile et le fusil à l'épaule !

L'école de quelle république ? (version courte)

La version française de la république s'envisage comme organisée autour d'un état central représenté par la nation une et indivisible. Pour aboutir à cette unité, elle n'a eu de cesse de tenter d'assimiler à tout prix tout ce qui pouvait entrer dans son giron.

Pour ce faire, de la constitution d'un territoire national à la mise en œuvre de la doctrine de contre-insurrection des peuples colonisés dans le cadre de son expansionnisme, jusqu'à la désignation de l'islam comme ennemi intérieur, l'histoire de la république française est jalonnée de violences permettant de soumettre « tous les groupes sociaux possibles et imaginables, supposés menacer ou remettre en cause la norme autour de laquelle s'est constituée le France. »[5]

Une uniformisation qui ne dit pas son nom

Héritières de l'universalisme des lumières, les valeurs de la république seraient, de fait, (à) partager par tou.te.s. Ce point de vue est porté par celles et ceux appartenant à la soit-disant « élite », bien déterminé.e.s à conserver leur position sociale dominante.

Déterminé.e.s donc à évacuer toute possibilité de prendre en compte la part d'exclusion qu'il contient et de ce qu'il y a à défaire si on souhaite y parvenir. Leur seul moyen de continuer à porter ce projet, est donc de procéder à une uniformisation de la société.

Aujourd'hui, l'universalisme semble bien être l'ultra-libéralisme : un marché du travail dérégulé, des services publics démantelés, la libre circulation des biens et des personnes à des fins d'exploitation partout dans le monde. Les gouvernements successifs ont préparé le terrain, celui que nous combattons aujourd'hui l'occupe stratégiquement et y mène une marche forcée, à grands coups de trique. Comme à la fin du XIXème siècle, l'Ecole est un des piliers de cette stratégie.

Le ministre de l'éducation nationale n'est pas en reste et le plan (de la caserne) est bien dessiné.

Rester dans le rang, ou se faire sanctionner, le préalable.

L'article 1er de la réforme Blanquer, qui a tant fait parler de lui lors des luttes de 2019, a donné le rythme. L'exemplarité doit être de mise dans les rangs des profs et pas un.e ne doit en dépasser.

Les camarades de Melle, bientôt celles et ceux de Bordeaux en sont la mise en œuvre pratique et implacable. En ce moment, des délégations de l'inspection générale sont envoyées dans un certain nombre de bahuts qui ont lutté contre la mise en place des E3C. La revue d'effectifs s'annonce tendue.

Redonner une place aux chef.fe.s pour assurer la mise au pas !

Les directeurs et directrices d'école sont devenu.e.s quasiment supérieur.e.s hiérarchiques de leurs collègues professeur.e.s des écoles, avec de nouvelles prérogatives empruntées aux IEN. Il ne restait plus qu'à J.M Blanquer de les préciser. Il semblerait qu'on soit sur une piste rue de Grenelle.

En ce mois de décembre, un groupe de travail sur l'inspection se réunit au ministère afin de projeter une réforme des corps d'inspection, avec comme objectif majeur, de fusionner le corps des IEN avec celui des IA-IPR.

Et si cette fusion n'était, en fait, que la suite logique de la mise en place du chaînon hiérarchique manquant au ministère pour mettre de l'ordre dans les écoles et mettre au pas les acteur.rice.s qui la font vivre ?

Revenir aux fondamentaux, tout un programme.

Assurer le réservoir de main d'œuvre peu qualifiée, facile à précariser et qui ne s'organise pas pour se défendre, c'est tout un programme. Pour y parvenir, il y a plusieurs possibilités, celle qui touche le cœur de notre métier consiste à organiser l'école autour des apprentissages de compétences de base et limiter de plus en plus l'accès aux savoirs et connaissances pour brider encore davantage toute forme d'émancipation.

Ainsi, dans les nouveaux programmes d'histoire de lycée professionnel, des pans entiers de l'histoire du mouvement ouvrier ont été soigneusement évacués.

Dans le premier degré, la formation continue comporte désormais deux « animations pédagogiques » obligatoires respectivement en français et en mathématiques, dont le contenu est récité par ~~les instructeurs~~ des conseiller.e.s pédagogiques qui les reçoivent directement sous forme de power-point envoyés par le ministère.

De la méthode !

Il ne vous aura pas échappé que le plus grand marronnier de l'histoire de l'éducation nationale est l'apprentissage de la lecture. L'Ecole de la république véhiculant la prépondérance de la culture écrite sur les autres cultures, avoir la mainmise sur ce levier est nécessaire aux gouvernants pour s'assurer le contrôle de la reproduction culturelle.

Depuis le début de son mandat le ministre tente de verrouiller l'apprentissage de la lecture, à grand renfort d'études émanant de son réseau (neuronal) de neuroscientifiques qui constituent son équipe.
Point d'orgue de la démarche, la publication ces dernières semaines d'un manuel de lecture, 100 % Blanquerisé.

La maîtrise du temps, voilà aussi une des entrées permettant de rationaliser l'éducation.
Sur son site Eduscol, le ministère a fait publier des modèles d'emplois du temps types rythmés à la minute près. Bien loin de la réalité d'une classe, ces emplois du temps, sont d'une efficacité redoutable à première vue. Pas étonnant, ils occultent les phases de transition entre les activités (on devrait plutôt dire les tâches), inhérentes à la gestion d'un groupe ou tout simplement au fonctionnement du cerveau humain à fortiori d'un enfant. La prise en compte des rythmes, c'est pour les feignasses !

Nous voilà prêt.e.s pour la militarisation. Bienvenu.e.s à l'école policée.

Une des dernières sorties de JM Blanquer au sujet du renforcement de l'Enseignement Moral et Civique, est claire. Il envisage d'une part d'augmenter les heures de cette discipline (vous avez remarqué comme ce mot sonne bien vu le déroulé de l'article ?) et d'autre part qu'on reconnaisse l'engagement civique des collégiens pour valider leur brevet, en évoquant les cadets de la République.

D'après le site de la police nationale, « le cadet, ou la cadette, de la République est un Adjoint De Sécurité (ADS) de la police nationale. Il bénéficie d'une formation renforcée pour passer le concours interne de gardien de la paix. En service, il veille au maintien de la sécurité des personnes et des biens en renfort des forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie).»

Le ministre dit garde à vous. Entendons gare à nous !

LPR : le gouvernement profite du confinement pour enfoncer le clou !

La LPR, Loi de Programmation de la Recherche, a été votée au mois de novembre, malgré une opposition massive, émanant de l'ensemble de la communauté « ESR » (enseignement supérieur et recherche) : universités, labos de recherche, départements d'enseignement, séminaires, syndicats, associations, sections du CNU (Conseil National des Universités), conseils scientifiques des organismes de recherche (CNRS, INRA...), sociétés savantes, pour n'en citer que quelques éléments et sans compter les très nombreuses tribunes de personnalités scientifiques ou collectifs, voire le soutien de certains sénateurs, députés ou autres élus. Depuis le début de l'année, le projet de loi (alors appelée LPPR, loi de programmation pluriannuelle de la recherche) a ainsi été l'objet d'une contestation soutenue et continue, tout particulièrement dans les facultés de sciences humaines. Le 5 mars avait été une date très importante dans la mobilisation nationale (à Toulouse, cette journée a été l'occasion de conférences et débats à UT2, l'université Jean Jaurès, à l'initiative du comité de mobilisation ESR Toulouse qui regroupe divers syndicats - dont Sud Education UT2 et UT3 – et des collectifs) mais la mobilisation a bien entendu perdu de sa vigueur avec le confinement arrivé dix jours plus tard. L'indécence de mener à son terme ce projet de loi à l'automne alors que l'épidémie du covid bouleverse et désorganise les universités comme le reste de la société depuis le printemps dernier constituait une provocation supplémentaire, révélant encore davantage – si besoin était – à la fois le mépris pour l'ensemble de communauté ESR et la volonté d'imposer, coûte que coûte, cette LPR si lourde de conséquences.

Contenu de La LPR.

Nous étions cependant avertis ; le PDG du CNRS, Antoine Petit, avait annoncé la couleur dès le mois de novembre 2019 : « Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies. ». Et la LPR s'inscrit de fait dans cette logique de mise en compétition débridée à laquelle s'abandonne toute idéologie vouée à la « loi du marché » (de la connaissance). Mais cela veut dire que la recherche ou l'enseignement ne sont plus que des produits dont la valeur intrinsèque n'est tout simplement plus considérée. Alors même que les rapports préparatoires à la discussion de cette loi dressaient des constats alarmants sur l'état actuel de l'ESR (manque de personnels, manque de financements stables, nécessité de revaloriser les carrières, de plus en plus de personnels précaires), les « réponses » apportées par la LPR ne font qu'aggraver ces maux : renforcement de la précarité avec un recours massif aux CDD (notamment avec la création de « CDI de missions »), renforcement de la compétition avec une course aux appels d'offres et la création de « chaires juniors » permettant d'accéder directement à des postes de professeurs en contournant les procédures usuelles de recrutement, renforcement du rôle de l'ANR (agence nationale de la recherche) dans la gestion des appels à projets au détriment de dotations de bases en crédits récurrents pour les laboratoires, renforcement des partenariats public-privé qui, joints à la nécessité de trouver des financements, met à mal l'indépendance des chercheurs en subordonnant les thèmes de la recherche publique à des intérêts privés et remet en cause leur liberté autant dans le choix des sujets de recherche que dans leur manière de mener leur activité (avec la généralisation d'évaluations de toutes sortes). Par ailleurs, la LPR va dans le sens d'une politique de développement de centres universitaires mastodontes profondément inégalitaire ; la course aux financements et aux recrutements dits « de prestige » ne peut qu'augmenter la fracture naissante entre établissements au profit d'universités ou regroupements d'établissements d'enseignement supérieur mieux dotés et beaucoup plus attractifs.

Dans la logique de l'abandon du service public.

La LPR, dans le sillage de la Loi de modernisation de la Fonction publique d'août 2019, promeut le contrat comme norme d'emploi et l'affaiblissement conséquent de l'emploi statutaire sur des postes pérennes ; cela augmentera les situations de précarité et fragilisera autant la qualité des travaux de recherche que celle de l'accueil et de la formation des étudiant.e.s. Et la mise en compétition généralisée qu'opère la LPR portera un coup fatal aux universités de moyennes ou petites tailles, avec toutes les conséquences que cela pourra entraîner en terme de diminution de l'offre de formation sur certains territoires. L'énorme vague de protestation du printemps dernier n'était pas banale et était bien entendu à la hauteur de l'enjeu de cette LPR que l'on peut présenter comme l'acte 2 de la LRU. Rappelons que la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU ou loi Pécresse, votée en 2007, sous la présidence Sarkozy) a marqué un tournant majeur dans « l'évolution » du système universitaire français. Cette loi qui avait été présentée au prix d'un remarquable « coup marketing » comme une loi visant « l'autonomie » des universités a donné aux présidents d'universités un poids nouveau, leur conférant en quelque sorte le rôle de chef d'une entreprise.

Mais, dans le même temps, le passage aux RCE (« responsabilités et compétences élargies ») a eu pour conséquence dans toutes les universités de bloquer les masses salariales et de pousser les directions d'universités à mettre en œuvre divers plans pour maintenir l'équilibre financier de leur budget, plans dont le recrutement de personnels est devenu la première variable d'ajustement... Ceci explique la part considérable de recrutements sur contrats à l'université au détriment d'emplois de titulaires et l'augmentation de la précarité, cela valant tout particulièrement pour les docteurs, pour les posts-doctorants ainsi que pour les personnels techniques et administratifs. La LPR va augmenter cette liste en faisant, ici comme ailleurs, de la précarité de l'emploi un tribut à payer à la recherche d'une « excellence » dont les conséquences désastreuses sont aujourd'hui manifestes, y compris aux yeux de celles et ceux qui voulaient croire à ses vertus au début des années 2010.

La LPR et la tentation de confiner la contestation

Les manifestations et les protestations ont continué après l'été et tout le long de l'automne, malgré la situation sanitaire qui imposait, dans les universités restées ouvertes, de mettre en place des palliatifs à l'absence partielle ou totale des étudiant.e.s (suivant les endroits ou les formations), ce que le gouvernement appelle la « continuité pédagogique » mais qui masque au contraire une réponse à une situation de profonde discontinuité pédagogique. Pendant ce temps, le gouvernement a donc profité de cette situation pour continuer à avancer sur la LPR. Pire, non seulement le gouvernement a poursuivi l'examen de ce projet de loi mais lors de la séance du 30 octobre au Sénat, plusieurs amendements sont venus aggraver son contenu. Ces amendements ont fait couler beaucoup d'encre et ont même revigoré la contestation, notamment de la part de facultés de droit, ce qui constituait une nouveauté. L'amendement 150 revient à supprimer l'obligation de qualification par le CNU (conseil national des universités) pour les candidatures à des postes d'enseignants-chercheurs.

Si le CNU est sûrement perfectible, son caractère collégial et national offre au système universitaire la garantie d'un cadre indépendant permettant davantage d'impartialité dans les procédures de recrutement. L'abandon de l'obligation de qualification au CNU est un coup considérable porté contre l'institution universitaire prise comme communauté nationale en renforçant le pouvoir arbitraire et discrétionnaire des directions d'université. L'amendement 234 s'attaquait à un autre fondement de l'université, celui des libertés académiques ; il sera retiré quelques jours plus tard en Commission Mixte Paritaire (instance qui valide le texte de la loi après l'examen à l'assemblée nationale et au sénat, dans le cadre d'une procédure accélérée, cadre adopté pour la LPR...) car sa formulation était trop bien trop vague et, à l'évidence, trop sujette à contestations systématiques.

Enfin un troisième amendement, véritable « cavalier législatif », visait également le cœur du système universitaire, avec la remise en cause des « franchises universitaires » via l'introduction d'un « délit d'entrave » créé par le délit de « trouble à la tranquillité et d'atteinte au bon ordre des établissements » pénalisant tout particulièrement un des registres traditionnels des mouvements étudiants. Cet amendement a même été aggravé par la Commission Mixte Paritaire qui prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 00 euros d'amende lorsque l'infraction a été commise en collectif, permettant ainsi de réprimer de manière arbitraire toute forme de contestation… L'aggravation du texte de loi de la LPR par les parlementaires cet automne montre bien que la LPR va bien au-delà de la volonté affichée de renforcer la recherche publique. Ici comme ailleurs, on assiste à une criminalisation de la contestation.

La contestation ne s'éteint pas.

La ministre Vidal a maintenu son projet au mépris d'une communauté qui a pourtant dénoncé unanimement les effets délétères de la mise en application de cette loi et le délit d'entrave n'a aucun rapport avec la question du financement de la recherche dans les années à venir. Il confirme à sa manière la volonté de la tutelle ministérielle de ne supporter aucune forme de remise en question de ce dont elle décide autoritairement. Aujourd'hui, avant que la LPR ne soit promulguée, le conseil constitutionnel doit se prononcer sur divers aspects contestés de la LPR (au travers de plusieurs textes de recours de plusieurs dizaines de pages chacun émanant de juristes qui s'ajoutent à deux saisines venant d'un collectif de députés et d'un collectif de sénateurs). Mais les universitaires gardent en leurs mains la possibilité de refuser la mise en application de cette loi par une opposition concrète et ferme aux dispositifs nocifs qu'elle met en place. La lutte devra continuer sur les campus et dans les labos ; elle doit passer par la défense des personnels les plus précaires, sans lesquels les universités ne pourraient pas fonctionner. Les promesses d'efforts financiers que le ministère vante pour défendre cette loi sont un évident trompe-l'oeil. Le nombre d'étudiant.e.s ne cesse de croître quand les moyens alloués aux universités ne cessent de baisser. La LPR ne comble en rien les manques chroniques de personnels et le sous-équipement dont souffre l'université depuis de trop nombreuses années. Le recrutement de plus en plus systématique de personnels sur contrats n'est pas acceptable ; il entretient une précarité qui porte préjudice aux conditions de vie et de travail des agents ainsi qu'à la qualité des services universitaires. Plus que jamais l'université publique a besoin d'investissements massifs et pérennes. Pour un service public d'enseignement supérieur et la recherche ouvert à tou·tes, le besoin de personnels titulaires et de moyens matériels reste une urgence. Cela doit s'inscrire dans une vraie politique sur le long terme, la seule qui peut offrir aux futures générations d'étudiant.e.s des conditions d'études dignes et de réelles perspectives de débouchés.

Pour une stratégie offensive sur la Sécu : Création d'une commission Sécurité Sociale à Solidaires 31

Pour tout ce qui est désigné aujourd'hui par « les risques de la vie », nous avons aujourd'hui une protection sociale. Les problèmes de santé, de handicap, la parentalité, la perte d'emploi, l'âge, et bien d'autres aléas qui empêchent des personnes d'accéder à un revenu sont compensés par un salaire de remplacement qui permet de subsister. Depuis 1945, ces caisses de solidarité avaient vocation d'être gérées directement par les travailleur.euse.s. Grâce à un combat syndical acharné cette logique de solidarité a pu supplanter une logique individualiste de prévision (mettre de côté). Il s'agit tout d'abord de saluer cette initiative collective.

Or, depuis la mise en place de ce système, et c'est encore plus vrai depuis les années 80, le patronat ainsi que son plus fidèle serviteur, l'État néolibéral, attaquent la sécurité sociale : mise en place du paritarisme qui permet aux patrons de s'immiscer dans la gestion des caisses, divisions de la caisse unique de sécurité sociale en de multiples caisses de cotisations, ce qui permet, une fois la protection sociale bien morcelée, de rogner petit à petit chacune de ces caisses. Délégation de la gestion du financement de la sécu à l'État qui depuis nous a créé de toutes pièces un trou de la sécu justifiant les attaques contre celle-ci. On connaît bien cette stratégie dans le service public, couper les vivres à un organisme pour pouvoir en pointer le dysfonctionnement qui justifiera plus tard le fait de recouper d'autres vivres. Quand une initiative de solidarité ou un service public est en difficulté financière, l'État l'attaque et désinvestit tandis que quand une grosse entreprise capitaliste ou une banque est défaillante, l'État renfloue sans compter. Si après ça, on a encore des doutes sur le camp politique de nos dirigeant.e.s….

Après avoir monté de toutes pièces cette initiative solidaire qu'est la sécurité sociale, les organisations syndicales n'ont plus eu de projets offensifs sur ces questions et nos ennemis politiques en ont profité pour accélérer le démantèlement de notre sécu afin de réimposer la logique individualiste de l'accumulation-prévention. Lorsqu'on analyse les différentes luttes syndicales sur ces questions depuis les années 80, nous nous rendons compte que nous avons seulement été en position défensive contre les attaques subies par la sécurité sociale. Ces batailles, nous les perdons quasiment toutes, mais lorsque, par une grande mobilisation, nous parvenons à ce que nous serions tenté.e.s d'appeler une victoire, en réalité, nous ne parvenons qu'à maintenir un statu quo qui nous permet seulement de conserver un acquis ! En fait, depuis quarante ans, nous n'arrivons pas à faire mieux que nous féliciter d'une stagnation de nos droits. Cela ne s'apparenterait-il pas à une forme d'aveuglement du désespoir ?

Attention, il n'est pas question ici de critiquer les organisations syndicales ou de pointer un revirement idéologique qui nous aurait tou.te.s rendu conservateur.rice.s mais bien de rendre compte du fait que, dans cette bataille sociale, nous nous voyons imposer le rythme par nos ennemis de classe, il n'est qu'à voir la multiplicité et l'ampleur de leurs attaques, y compris durant des périodes aussi troublées que celle que nous traversons actuellement. Cette position défensivo-stagnatrice n'est que le fruit de l'immense arsenal législatif et économique mis en place par le patronat et l'État pour détruire notre Sécu.

Ces reculs ayant été pointés, il est nécessaire de nous organiser afin de relancer des campagnes syndicales offensives sur les questions de sécurité sociale afin de ré-imposer notre rythme de lutte. Ainsi, nous pourrons faire vivre et se développer une pratique de solidarité face à l'individualisme que nous impose le patronat. Il est aussi nécessaire de ne plus se contenter de subir pour garder des miettes d'acquis mais bien de se soulever pour les développer.

À Solidaires 31, une commission Sécurité Sociale s'est créée afin de réfléchir à ces questions et à développer une stratégie offensive. SUD Educ31-65 est impliqué dans cette commission.

Imposons nos revendications solidaires face à une individualisme forcené si cher au capitalisme !

-Lettre ouverte au Recteur de l'académie de Toulouse et au Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne :

"De l'obligation de discrétion professionnelle" ou du refus de la stigmatisation et de la discrimination mettant nos élèves en danger.

Tout est parti de là, quelques heures à peine après la minute de silence en hommage à Samuel Paty. Une très médiatique enseignante d'un collège de Toulouse, très active sur les réseaux sociaux, régulièrement invitée par les médias, sollicitée par le Conseil départemental de Haute-Garonne pour animer des "rencontres de la laïcité et des valeurs de la République" comme ce mercredi 9 décembre 2020... cette très médiatique enseignante donc, s'autorise à écrire ceci :

Sur Facebook : "Cela s'est bien passé. Les élèves ont été formidables. Les seuls qui ont refusé de faire la minute de silence, 5 sur 380, appartiennent à la classe d'accueil et viennent de l'étranger, proche ou lointain, mais arabo-musulman. (...).

[illegible]

Sur Twitter : "Dites les fachos, vous êtes vache de pas faire plaisir aux islamistes et à leurs idiots en ne faisant pas un carton, ils en rêvent. Parce que le score est toujours de 300 à zéro. De deux décapitations à zéro. D'un prêtre egorgé à zéro. D'enfants juifs abattus à zéro."

[illegible]

Ces propos mettant en cause des enfants, ses élèves, nous interpellent à plusieurs titres :

- ils relèvent d'une stigmatisation et d'une discrimination, et distordent la réalité des faits.
- ils divulguent des informations sensibles qui peuvent permettre d'identifier des enfants dont nous avons la charge et le devoir de protection.
- ils ne respectent pas l'obligation de discrétion professionnelle qui impose de ne pas utiliser publiquement des informations connues dans l'exercice de ses fonctions.
- ils appellent « les fachos » à égaliser des comptes de meurtres et donnent la nausée.

Le danger est tangible. Nous rappelons que l'administration se doit de traiter tous ses agent-es de la même manière, par conséquent, nous vous demandons de prendre vos responsabilités.

De notre côté, nous publions ce texte sous forme de lettre ouverte afin d'interpeller, au-delà des responsables politiques et institutionnels qui cautionnent cette situation par leur silence et leur "laisser faire", toutes celles et ceux qui défendent une école ouverte à toutes et tous, quelle que soit l'origine familiale, sociale ou géographique des enfants qui nous sont confié.es.

SUD Educ 31-65 (lettre soumise à signature à la CGT Educ'action 31 et la CNT 31)

[illegible]

Puisque vous avez l'outrecuidance, M.Blanquer, de parler de « martyr », laissez-moi faire un peu d'histoire. Et vous rappeler l'étymologie du mot : le martyr, c'est le témoin. Celui qui par ses yeux clos voit et désigne, celui par qui l'on est instruit. Les martyrs chrétiens de la Rome antique ou les martyrs palestiniens d'aujourd'hui ont ceci de commun que confrontés à un choix, ils ont décidé de sacrifier leur vie plutôt que de renier leurs convictions. Ils ont posé un acte fort, violent, incompréhensible à mes yeux, parce que contrairement à vous, monsieur le ministre, je ne suis d'aucune religion, pas même républicaine. Mais ils ont décidé le martyre, pour une cause qui leur a semblé plus grande qu'eux. Sans trop m'avancer, je crois que M. Paty, qui fut un fonctionnaire honnête, s'il avait eu le choix, aurait probablement choisi la vie. Je crois que vous fabriquez de toutes pièces un héros là où fut un homme, une victime.

Et si vraiment vous tenez au vocabulaire religieux, monsieur le ministre, si les temps apocalyptiques sont venus, alors laissez-nous au moins choisir nos martyrs. Et si je pouvais, je laisserais M.Paty vivre sa vie, qu'il aimait probablement. Et je choisis d'honorer la mémoire de Mme Christine Renon, qui elle a fait un autre choix. Qui a décidé de se donner la mort, sur son lieu de travail, dans son école, en vous accusant explicitement, vous, la hiérarchie du ministère de l'Éducation Nationale, vous, les réformateurs briseurs d'égalité, vous, les destructeurs du service public d'éducation. Nous avons choisi Christine Renon, il y a plusieurs mois, cette directrice d'école pour le sacrifice de qui vous n'avez pas eu un mot de compassion, et pour qui nous avons organisé, partout en France, des minutes de silence clandestines dans les salles de profs.

Je n'enseigne pas l'EMC, et j'en suis fort aise. Parce que dans EMC, il n'y a pas que le C de Civique, il y a aussi le M de Moral, et moi, la morale, ça m'emmerde.
Je n'enseigne que la littérature, pas la Laïcité ni la République ni la Liberté. Dans mon domaine, on préfère les pluriels aux majuscules. J'enseigne la littérature, la fiction, des mensonges qui disent des vérités. Des vérités. Souvent, des contradictions, des problématiques. Des complexités, des subjectivités, des paradoxes.
Paradoxe, que ma profession soit devenue en quelques jours un symbole de la liberté d'expression, alors qu'il tient tant à cœur de nos ministres successifs de nous museler, de nous faire taire, de nous dompter, de nous homogénéiser, de nous aplanir et de nous faire entrer dans les cases étroites de leurs compétences. Que celui qui a voulu nous contraindre par la loi à être « exemplaires » et réservés, ose aujourd'hui vanter la liberté d'expression, lui qui a si peur de la nôtre, cela ferait presque rire, si cela ne faisait pleurer.

Avant que l'on ne m'impose un programme officiel national, avec une liste courte d'auteurs, j'enseignais à mes élèves Aimé Césaire. Et avec eux j'aimais interroger les louanges paradoxales de « Ceux qui n'ont inventé ni la poudre ni la boussole ». Et moi qui suis femme, longtemps reléguée par les représentations dominantes du côté de l'humide, du souterrain, et de l'irrationnel, j'aime deviner avec mes élèves – mais peut-être me trompè-je ? En littérature, c'est toujours possible, et c'est ça qui est beau – que ce qui se terre en cet éloge, c'est la foi en la passion et en la musique, contre la Raison qui, certes, a pillé les églises (merci), mais qui a aussi organisé et planifié minutieusement les génocides et les colonialismes du XXeme siècle. Et d'entendre aujourd'hui n'importe qui et surtout ceux qui parlent depuis les tréfonds de leurs émotions, vanter sans nuances des Lumières fétichisées, comme si Adorno et Horkeimer n'avaient jamais questionné la rationalité triomphante, comme si la Négritude n'avait pas souligné les violences de la rationalité occidentale, comme si Walter Benjamin ne nous avait pas prévenus que la raison hégémonique était un oiseau de malheur, et bien, ça me donne une idée de l'ampleur de la tâche qui attend l'enseignante que je suis.

Et les sophismes absurdes contre les « théories intersectionnelles » et « l'islamogauchisme » qui gangrènent la fac, on en parle ? Il fallait toute la brillante argutie d'un ministre de l'Éducation Nationale, pour faire un pitoyable éloge funèbre à un enseignant assassiné...en accusant d'autres enseignants. Réussir à transformer les victimes en coupables, ça, monsieur Blanquer, il fallait oser. Et vous osâtes, évidemment. C'est à ça qu'on vous reconnaît. Vous connaissez si mal le monde enseignant, qu'au-delà des honnêtetés intellectuelles, au-delà des décences que l'on eût pu attendre de vous, vous ignorez même ce qui en fait, aujourd'hui encore, la force : ce que vous croyez corporatisme, mais qui est en fait solidarité. N'attaquez pas Elsa Dorlin au nom de Samuel Paty. Vous n'en avez pas le droit. Dans notre monde, on n'oppose pas un enseignant à un autre. Dans notre monde, monsieur le ministre, on ne répond pas à la haine et au meurtre par l'appel à la haine ni par la stigmatisation. Dans notre monde, qui pourtant vacille aujourd'hui, dans notre monde qu'est l'école, on reste unis face au drame, et lorsqu'un seul est touché, on se sent tous attaqués. Et lorsqu'un ami tombe, un ami sort de l'ombre à sa place. Dans notre monde, on ne tire ni sur les ambulances, ni sur les corbillards.

Mais que nul ne s'inquiète : nous serons dès lundi dans nos classes. Nous nous rendrons dans les foyers de contamination géants que sont les établissements scolaires, nous assurerons masqués des cours à 36 élèves aux visages semi-cachés, dans des conditions sanitaires grotesques. Nous le ferons, non pour éclairer ni pour évangéliser nos élèves, non pour les instruire de haut en bas ni pour les convertir au catéchisme laïc, mais bien pour co-construire avec eux un savoir critique et collectif. Non parce que nous serions les hussards noirs d'une république bien ingrate, mais parce que nous sommes des éducateurs, des travailleurs sociaux qui aimons et respectons les enfants et les adolescents. Et nous serons là, lundi, non pour leur faire la messe républicaine, mais pour entendre leurs idées et leurs émotions, pour penser et panser ensemble les plaies de notre temps. Nous survivrons aux caprices ministériels, car eux passent, et nous, fidèles, nous restons.

Je suis prof et je suis femme. Et aujourd'hui les médias sont pleins de gens qui ne sont ni l'un ni l'autre, et qui parlent à ma place. En mon nom. Qui prétendent me défendre, et qui pour ça tracent un sillon de haine, de division, de destruction. De mort. A eux désormais je m'adresse.

Vous, nouveaux champions de la féminité, qui vous révélez rageurs sur les plateaux télé ou écrivez des tribunes condescendantes aux « musulmans de France », vous qui défendez les femmes de l'obscurantisme... Où avez-vous vu que les femmes avaient besoin de vos gesticulations chevaleresques, et pour qui vous prenez-vous donc ? Pour qui nous prenez-vous donc ?
Quand vous vous drapez dans les oripeaux d'Egalité, et opposez des femmes à d'autres.
Quand vous prétendez savoir qui est soumise et qui ne l'est pas.
Quand vous mesurez la taille de nos tenues à l'école : trop court, trop long. Trop de nombril, pas assez de cheveux. Mais regardez donc ailleurs !
Quand vous mimez grossièrement la Fraternité, moi, je choisis la sororité.
Quand vous excluez les collégiennes, comme on dévoilait hier leurs aïeules en Algérie, ne le faites pas au nom de ma liberté de femme. N'agressez pas mes sœurs musulmanes au nom de ma liberté, dont jusqu'à aujourd'hui vous n'aviez que faire. Où étiez-vous, hérauts de la Féminité émancipée, lorsqu'on donnait des coups de matraque aux manifestantes le 8 mars dernier ? Où étiez-vous quand on nomma ministre de l'Intérieur un homme accusé de viol ?

Quand vous utilisez le métier d'enseignant et la condition de femme pour emplir les médias de votre haine des Musulmans. Moi qui suis prof et qui suis femme, je me sens instrumentalisée, spoliée, violentée.

N'attendez pas ma gratitude ni ma complicité.

Cette guerre est la vôtre. Ne la menez pas en mon nom.

Contre la répression, la solidarité est notre arme !

Par des sanctions disciplinaires envers les militantes et militants syndicaux, le ministre tente de bâillonner par la peur les personnels et les élèves en ciblant les établissements scolaires dans lesquels la mobilisation contre les E3C a été forte .

En juillet , Yann , AED au lycée Marie Curie de Strasbourg a été licencié pour fait de grève. En octobre, nos quatre camarades du lycée de Melle (79) comparaissaient devant un conseil de discipline en raison de leur participation à la grève contre les épreuves de contrôle continu en février et mars 2020. Le 4 novembre les décisions de sanction tombent : un déplacement d'office, une exclusion temporaire de 15 jours sans traitement, une rétrogradation de l'échelon 2 à l'échelon 1 et un blâme. La rectrice se proposait initialement de déplacer d'office les quatre enseignant.e.s. Le fait que les sanctions aient été moindres que celles initialement proposées par l'administration est à mettre au crédit de la solidarité et de la mobilisation organisée à échelle nationale.
L'objectif répressif était net. L'enquête administrative à Melle reposait sur des questions posées aux personnels concernant l'appartenance syndicale et les opinions politiques de nos quatre camarades. De plus, l'administration n'a pas respecté les garanties élémentaires de la défense et les erreurs de procédure ont été nombreuses.

En novembre, trois enseignant-e-s du lycée François Mauriac de Bordeaux, syndiqué-e-s à SUD éducation, ont reçu une lettre de la rectrice indiquant qu'elle engageait contre elles et eux une procédure disciplinaire. Quatre collègues de ce lycée, 9 en tout en Gironde, avaient reçu au mois de mars un courrier de menace de la rectrice. 9 mois après leur mobilisation contre la réforme Blanquer du Bac, 7 mois après ce premier écrit, les menaces sont donc mises à exécution. Il leur est clairement reproché de s'être mobilisé-e-s pour faire barrage à la mise en œuvre de la réforme du bac Blanquer. Encore une fois, l'administration cherche à réprimer celles et ceux qui, engagé-e-s dans l'action syndicale, s'opposent à la politique ministérielle. Pour commencer à soutenir les collègues et mettre la pression sur l'administration, des modèles de motions et de courriers sont proposés par les camarades de Bordeaux (sur le site fédéral). Le point fort de la mobilisation en solidarité avec nos camarades s'organisera autour de la date, pas encore connue, de leurs conseils de discipline avec préavis de grève pour permettre un soutien sur place en organisant des bus, du covoiturage ...

Depuis la rentrée, un nombre plus important d'audits de l'inspection générale dans des lycées de plusieurs académies a été observé. Ces descentes des IG ciblent exclusivement des établissements dans lesquels la mobilisation contre les E3C a été forte. Sachant que de telles missions ont débouché sur des procédures disciplinaires à Bobigny et à Bordeaux par exemple, nous devons rester vigilant.e.s face au « ménage politique » souhaité par le ministère.

Par l'ensemble des sanctions envers nos collègues, les rectrices et les recteurs, sous la dictée du ministre Blanquer, s'attaquent au droit de grève, à la liberté d'expression, ... en fait à l'ensemble de nos droits syndicaux, fruits de longues luttes, ces droits syndicaux qui sont, tout simplement, constitutionnels, .

Soyons nombreuses et nombreux à Bordeaux lors de l'inacceptable conseil de discipline de nos camarades pour exiger l'abandon pur et simple de la procédure et des sanctions contre nos camarades de Melle, Strasbourg, Carcassonne , Clermont-Ferrand, Dole, Montbrison, Bobigny….

ACTE 4 DES SANS-PAPIERS

Vendredi 18 décembre, s'est tenu l'acte 4 des "sans-papiers", SUD Educ 31-65 participe à cette initiative

ACTE 4 des sans papiers

Suite à la marche nationale et la manifestation à PARIS du 17 octobre, acte 3 du mouvement pour :

- la régularisation de tout.e.s les sans papièr.e.s
- la fermeture des centres de rétention
- un logement décent

Suite au mépris d'EMMANUEL MACRON et à l'urgence de la situation sanitaire, sociale et politique que la violente évacuation des migrant.e.s et de leurs soutiens place de la République vient de faire éclater au grand jour, plus de 400 organisations, répondant à l'appel des collectifs de sans papier.e.s appellent à l'acte 4 de la MARCHE DES SOLIDARITES en manifestant sur tout le territoire le VENDREDI 18 DECEMBRE.

Les gouvernants parlent de liberté mais la refusent aux migrant.e.s et laissent mourir des milliers d'entre eux-elles en MEDITERRANNEE.

A TOULOUSE NOUS APPELONS A UN RASSEMBLEMENT /MANIFESTATION

LE 18 DECEMBRE – 18 h PLACE A. BERNARD

(la manifestation sera déclarée et respectera les règles sanitaires en vigueur)

Etats Généraux des Migrations – Assemblée Locale Toulouse-Haute Garonne

1ERS SIGNATAIRES : ATD Quart monde, ATTAC toulouse, autonoMIE, BDS France Toulouse, la Case de Santé, CCFD Terre Solidaire 31, Cercle des Voisins de Cornebarrieu, Comité 31 Mouvement De LA PAIX, CGT31, la Cimade Toulouse, Droit Au Logement 31, Emmaüs Toulouse, FSU 31, le Geko Toulouse, LDH Toulouse, Médecins du Monde Toulouse, Mrap Toulouse, La Perm', Resf31, Solidaires 31, Tous En Classe 31,

Signatures à envoyer : egmtoulouse@gmail.com

#DeconfinonsLeursDroits

Une campagne de sensibilisation et de mobilisation du Réseau Education Sans Frontières 31 avec le concours du photographe Ben Art Core

26/09/2019 - Collège Berthelot
Pas d'élèves à la rue.

Nathalie (Victime de violences conjugales)
"J'ai fui le Cameroun après avoir été mariée de force avec le chef du village voisin alors que j'avais un amoureux dont j'étais enceinte. Le chef du village a tout fait pour que je perde mon bébé, c'est pour cela que j'ai fui".

03/12/2019 - Nuit des écoles à Calas-Dupont
Convergence des luttes entre collectifs d'écoles.
Appel commun vers la solidarité pour les familles sans-papiers

Xoni Gans (Enfant étranger malade)
Xoni vit avec sa mère et ses 3 soeurs dans une chambre d'hôtel. "A ma naissance, le médecin m'a tiré par les bras pour me faire sortir, cela a provoqué de graves dégats". En France Xoni a des soins réguliers, ce qui lui permet de tendre et plier son bras.

22/01/2020
Ecole Nougaro, l'ensemble de la communauté éducative se mobilise contre l'expulsion d'une famille Albanaise

Kejsia 18 ans (Vivre en squat)
"Pendant un temps je dormais chez des ami.e.s. Mon frère avec mes parents étaient accueillis ailleurs. Désormais nous sommes réunis dans un squat !"

16/10/2020
Départ pour la Marche Nationale des Sans Papiers à Paris

éducation Sud 31 / 65

SOLIDAIRE
UNITAIRE
DÉMOCRATIQUE

Union syndicale Solidaires

SUD Education 31-65
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2020 / 2021

Ancien-ne adhérent-e / nouvel-le adhérent-e *(rayer la mention inutile)*

NOM : ……

Prénom : ……

Adresse personnelle : ……

……

Code postal : ……

Ville : ……

Tél : ……

E-mail : ……

(attention pas de mail professionnel : ac-toulouse.fr; ...)

Adresse professionnelle : ……

……

Code postal : ……

Ville : ……

Tél : ……

E-mail : ……

Catégorie/statut : ……

(instit, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le)

Échelon : ……

Discipline enseignée : ……

Fonction exacte : ……

(adj, ZIL, Brigade, TZR, AIS, AESH, AED, Atoss ...)

Paiement des cotisations

1. Paiement en une seule fois ou
2. Paiement fractionné, dans ce cas :
   - faire des comptes « ronds » pas de centimes !
   - envoyer tous les chèques ensemble en mentionnant au dos de chaque chèque le mois de dépôt souhaité (de septembre 2020 à juin 2021)

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Education Haute-Garonne

Précisions :

- les chèques de cotisation seront déposés en banque durant la 1ère quinzaine de chaque mois entre septembre 2020 et juin 2021 ;
- les chèques encaissés par le syndicat entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020 correspondront à la déclaration de revenus de 2020 ; les autres à celle de 2021 ;
- l'adhésion à SUD Éducation 31-65 est valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Signature :

Salaire net mensuel avant prélèvement de l'impôt	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54 €
+ de 1 100 €	64 €
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	89 €
+ de 1400 €	102 €
+ de 1 500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1 700 €	153 €
+ de 1 800 €	174 €
+ de 1 900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2 100 €	230 €
+ de 2 200 €	251 €
+ de 2 300 €	272 €
+ de 2 400 €	293 €
+ de 2 500 €	315 €
+ de 2 600 €	340 €
+ de 2 700 €	364 €
+ de 2 800 €	390 €
+ de 2 900 €	416 €
+ de 3 000 €	443 €
+ de 3 100 €	472 €
+ de 3 200 €	500 €
+ de 3 300 €	530 €
+ de 3 400 €	561 €
+ de 3 500 €	593 €
+ de 3 600 €	Nous contacter ...

SUD Educ 31-65 peut aussi syndiquer les personnels isolés du 82